



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

1. Introduction

La région des Laurentides est reconnue pour ses nombreux lacs, sa richesse faunique, les nombreuses activités récréotouristiques qu'elle propose et pour sa proximité des centres urbains. Ces caractéristiques attirent davantage les gens à venir s'y installer, et ce, particulièrement près des plans d'eau. De plus, les riverains sont aussi de plus en plus préoccupés par la qualité de l'eau de leurs lacs et s'interrogent davantage à propos des processus d'eutrophisation.

En effet, d'année en année, tous les lacs vieillissent, se transforment et s'eutrophisent. L'eutrophisation est un processus de vieillissement naturel par lequel un plan d'eau se comble éventuellement par le fond au fur et à mesure que les sédiments et les matières organiques s'y déposent. Un lac présentant des caractéristiques d'eutrophisation avancées (tel que décrit précédemment) est généralement caractérisé comme un lac eutrophe et il est souvent accompagné de pressions anthropiques importantes (augmentation des activités humaines). Par exemple, les différents épisodes de cyanobactéries ont été induits, entre autres, par un apport supplémentaire en phosphore en raison des activités humaines (installations sanitaires, engrais divers, etc.) en bordure des plans d'eau. Étant donné les diverses préoccupations relatives à la qualité des eaux, les orientations de la réglementation municipale ont été influencées afin de mettre en valeur la protection des lacs sur le territoire.

Dans un même ordre d'idées et dans le cadre du développement durable régional, la protection de la ressource en eau est primordiale pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, depuis plusieurs années. En effet, différentes dispositions réglementaires visent la protection de l'environnement et quelques-unes de celles-ci ont été modifiées afin de contrôler davantage les usages permis sur les rives. Il s'avère donc intéressant de consulter les la section 11.1 et 11.2 du *Règlement de zonage numéro 194-2011* afin de connaître les dispositions règlementaires visant la protection des rives et du littoral.

De plus, un *Plan quinquennal de protection des lacs* a été adopté en 2006 par la Municipalité afin de suivre l'état de santé des lacs jugés prioritaires sur le territoire. Ce plan définissait temporellement les différentes actions à entreprendre aux alentours des lacs visés. Au fil du temps, une seconde version de ce *Plan quinquennal de protection des lacs* (2010-2014) (extrait à la figure 1) a été rédigée afin de prévoir les actions à entreprendre pour les années à venir.

Dans le cadre du *Programme de protection des lacs* amorcé en 2006, les principales actions entreprises sont les suivantes : inspections et compilations de l'état des installations sanitaires et des bandes de protection riveraines, suivis de l'état de santé des lacs, suivis de la qualité de l'eau des tributaires afin de cibler d'éventuelles problématiques, sensibilisation auprès des citoyens, etc.

À la fin de chacune des périodes estivales, les intervenants en environnement à l'emploi du Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE) compilent les données qu'ils ont



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

recueillies et émettent des recommandations. Ces dernières visent à planifier au mieux les actions ultérieures et à favoriser une meilleure protection de notre environnement.

2. Objectif général

Assurer une bonne gestion et la protection de la ressource en eau sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire d'un suivi des différentes caractérisations liées à cette même ressource.

3. Objectifs particuliers

- Caractériser l'état trophique des lacs
- Inspecter l'état des installations sanitaires situées à l'intérieur des bassins versants des plans d'eau
- Inspecter l'état des bandes de protection riveraine (interdiction de couper le gazon dans la rive (10 ou 15 mètres) + revégétalisation des cinq (5) premiers mètres riverains obligatoire)
- Sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource en eau par l'intermédiaire de bonnes pratiques environnementales
- Améliorer la qualité de la ressource en eau sur le territoire de la municipalité
- Améliorer la qualité générale de l'environnement sur le territoire de la municipalité



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

4. Types d'interventions

Les différentes interventions prévues au *Programme de protection des lacs* sont effectuées par les deux (2) intervenants en environnement et par la chargée de projets et inspectrice en environnement adjointe du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité.

4.1 Études d'eutrophisation

Les études d'eutrophisation ont pour but de suivre l'état des différents paramètres physico-chimiques des lacs. D'une part, la transparence est évaluée à l'aide d'un disque de Secchi. Ensuite, différents paramètres sont suivis à tous les mètres de profondeur à l'aide d'une multisonde (YSI) qui comptabilise la température, la conductivité, la concentration et le pourcentage en oxygène dissous ainsi que le pH. Aussi, des échantillons d'eau sont prélevés, en profondeur et/ou en surface, afin d'en connaître la concentration de phosphore total traces et de chlorophylle α . De plus, afin de bonifier les suivis relatifs à l'évolution de la santé des lacs, le protocole de suivi du périphyton du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) et un inventaire des plantes aquatique sera inclus pour 14 lacs dans le cadre de l'édition 2015-2019 du Plan quinquennal de protection des Lacs. Suite à ces études, un rapport est produit afin d'en souligner les principaux résultats et dans le but d'émettre des recommandations spécifiques à chaque lac échantillonné pour favoriser la protection de la ressource en eau et de l'environnement en général.

4.2 Études des tributaires

Les études des différents tributaires ont pour objectif principal de déterminer si des sources de phosphore anthropiques sont présentes dans les cours d'eau, notamment, la présence d'installations sanitaires riveraines potentiellement polluantes. De plus, ces études renseignent aussi, de manière générale, quant à la qualité physico-chimique des affluents des différents lacs visés par les études d'eutrophisation. En somme, les études des tributaires sont effectuées par des échantillonnages de la concentration de phosphore total traces aux endroits jugés nécessaires.

4.3 Inspection et suivi des installations sanitaires

En plus de l'étude des lacs et des tributaires, l'inspection des installations sanitaires est aussi prévue par ce programme. Les installations visées de façon prioritaire sont tout d'abord celles qui n'ont jamais été inspectées et qui sont situées à l'intérieur des bassins versants de plans d'eau ou encore, celles qui furent préalablement inspectées et qui furent classées dans la catégorie B. Les résultats de ces inspections permettent de catégoriser les installations parmi les trois groupes suivants : A « aucune contamination », B « source de contamination indirecte (puisards, vieilles installations, installations inconnues, etc.) » et C « source de contamination directe (rejet des eaux usées dans l'environnement) ». Les installations sanitaires non fonctionnelles entraînent un apport supplémentaire en éléments nutritifs et en coliformes fécaux, ce qui peut nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau, contribuer à la détérioration de la qualité de l'eau souterraine et contribuer à l'accélération



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

des processus d'eutrophisation des plans d'eau. Il est donc important d'assurer le respect des normes applicables en matière de traitement des eaux usées.

Pour ce qui est de la présence de « puisards » (installation sanitaire rustique installée avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences individuelles isolées*, Q-2, r.8) sur le territoire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, une attention particulière sera portée lors des inspections estivales afin de sensibiliser les propriétaires de ces installations à l'importance de la remplacer par une installation sanitaire conforme à la réglementation provinciale en vigueur en plus des inspections visant à déceler les différentes défaillances possibles.

Ensuite, en ce qui a trait aux inspections prévues lors de la saison estivale, une liste préliminaire est établie chaque année et cette dernière prévoit l'inspection des propriétés riveraines équipées de « puisards » ainsi que des installations sanitaires ont été jugées préoccupantes.

4.4 Inspection et suivi de la bande de protection riveraine

Cet aspect prévoit la vérification de l'application des dispositions réglementaires concernant la bande de protection riveraine et le suivi des zones problématiques ou ayant fait l'objet d'un avis d'infraction précédemment. De plus, un plan d'inspection est établi chaque année afin de bien planifier, afin d'assurer un suivi efficace des inspections de la bande de protection riveraine et pour faciliter l'inspection des cinq (5) premiers mètres riverains qui doivent maintenant être revégétalisés depuis 2012. Notons qu'une bande de protection riveraine bien revégétalisée capte davantage les sédiments et les nutriments libérés par l'écoulement de l'eau de surface et contribue à prévenir l'accélération des processus d'eutrophisation.

Les résultats des inspections de la bande de protection riveraine sont classifiés sous trois catégories : catégorie A (conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur), catégorie B (nécessite une revégétalisation des cinq (5) premiers mètres riverains) et catégorie C (non conforme). Les propriétaires des immeubles caractérisés comme de catégorie B et C se verront remettre un avis d'infraction afin que cessent ou pour que soient corrigées les activités dérogatoires. Suite à la réception d'un avis d'infraction, les propriétés concernées seront inspectées à nouveau par l'inspecteur en environnement qui évaluera leurs conformités. Les propriétaires qui ne se conforment pas à la réglementation en vigueur recevront un constat d'infraction d'une valeur minimale de 400 \$ en plus des frais administratifs applicables. Notons que pour une récidive, un constat de 1 000\$ plus les frais est transmis au propriétaire fautif.

Suite aux inspections effectuées au cours de l'année précédente, celles prévues pendant l'année courante visent principalement les propriétés qui étaient en infraction lors de l'année précédente, celles dont les cinq premiers mètres riverains ne sont pas conformément revégétalisés et les propriétés longeant les ruisseaux principaux de la Municipalité.



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Malgré les résultats des inspections effectuées précédemment, les intervenants en environnement ou l'inspecteur en environnement, s'ils le jugent nécessaire, peuvent refaire une inspection. Par ailleurs, plusieurs résidences ayant reçu un avis d'infraction au cours des années précédentes seront inspectées à nouveau par l'inspecteur en environnement afin d'évaluer l'état de conformité de la bande de protection riveraine, et ce, plus précisément la largeur des ouvertures d'accès autorisées et l'état de la végétation dans les cinq premiers mètres riverains.

4.5 Plan d'action

Suite aux différentes interventions effectuées dans le cadre du *Programme de protection des lacs*, un plan est en réalisation afin de planifier différentes interventions en lien avec la protection des lacs et des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité. Le plan d'action préliminaire de 2011 est donc en révision cette année pour être bonifié afin d'être disponible pour l'édition 2016 du *Programme de protection des lacs*.

Il est important de noter que les actions identifiées au plan préliminaire ne constituent pas un engagement d'intervention de la part de la Municipalité mais davantage une orientation pour bonifier les implications environnementales sur le territoire. Vous verrez le plan d'action plus bas qui regroupe trois principales orientations, dont : l'érosion, la revégétalisation et la sensibilisation.

Suite à l'élaboration de ce plan d'action préliminaire, une liste détaillée des actions potentielles sera mise de l'avant afin que des actions concrètes puissent être reliées orientations retenues.



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Plan d'action préliminaire relatif à la mise en œuvre de l'édition 2015 <i>Programme de protection des lacs</i>								
Type d'action	#	Localisation du projet	Milieu sensible concerné	Solution (brève description)	Justification	Acteur(s) concerné(s)	Suivis	
Action de lutte contre l'érosion	1	Embouchure du tributaire principal au lac	Tributaire principal du lac Carré, lac Carré	installation d'herbiers flottants	Analyse de phosphore élevée = 43 ug/L, seuil du MDDEP = 20 ug/L	Municipalité	en attente d'un CA du MDDELCC	
	2	Aval du pont du ruisseau des Loups, chemin de la Sauvagine	Fraysère de truite mouchetée, ruisseau Larose (des Loups)	Aménagement pour limiter le ruissellement routier (sable) vers le ruisseau; (barrière de ballots de paille)	Colmatage du substrat de la fraysère de truite mouchetée	Municipalité	à voir avec TP	
	3	Le long du tributaire longeant le ch. du Lac-du-Raquetteur	Tributaire principal + fraysère de truite mouchetée du lac du Raquetteur, lac du Raquetteur	Aménagement pour limiter le ruissellement routier (sable) vers le ruisseau; (barrière de ballots de paille, enrochement, etc.)	Colmatage du substrat de la fraysère de truite mouchetée & contribution à l'ensablement du lac	Municipalité	à voir avec TP et en collaboration avec MRC pour compensation d'habitat suite aux coupes en TPI	en collaboration avec une activité nettoyage Raquetteur?
	4	Pente descendante vers la jonction entre le ch. des Lacs et le ch. du Lac-Caribou, tributaire du lac Wellie	Tributaire principal du lac Wellie, lac Wellie	Aménagement d'un bassin de sédimentation en aval du dernier ponceau avant le lac Wellie & aménagement de bermes filtrantes (pierres concassées ou ballots de paille) dans la pente	Ensablement du lac Wellie, le lac est de moins en moins profond et se remplit de sable avec les années	Municipalité	à voir avec TP	en collaboration avec une activité nettoyage BV lac Caribou?
	5	Rive du lac Nantel, là où le ch. du Lac-Nantel Sud borde le lac	Rive du lac Nantel, lac Nantel	Aménagement de la rive tel qu'effectué en bordure du lac Larin en 2010	Ensablement du lac Nantel, la rive se revégétalise et se stabilise difficilement par elle-même	Municipalité et Ministère	possibilité de projet de boutures de saule sp.	en collaboration avec végétaux disponible sur le terrain du parc écotouristique en périphérie urbaine
	6	Fossés du chemin Wilfrid, à proximité des deux tributaires principaux de la section est du lac Caribou	2 principaux tributaires du lac Caribou à partir du ch. Wilfrid	Ensemencement des fossés, aménagement de bermes filtrantes + entretien, pratique du tiers inférieur lors d'entretien	Ensablement des tributaires + détérioration de la qualité physico-chimique de la section est du lac Caribou.	Propriétaire du chemin et Municipalité	voir suivi des aménagements du nouveau pont (reboisement & érosion)	voir suivi des rives privées en bordure du 2 ^e ruisseau, contrôle de végétation en rive
	7	Tributaire principal de la section ouest du lac Caribou	Tributaire du chemin Desjardins, lac Caribou	Aménagement d'un bassin de sédimentation en aval du chemin Desjardins	Blooms de cyanobactéries de 2008 à 2010 dans la section ouest du lac et résultats de tributaire = 55 µg/L en 2009!	Propriétaire du chemin	voir possibilité avec OBV pour stabilisation des talus du ponceau où le ruisseau traverse sur chemin Desjardins	
	8	Rive du lac Caché, là où le ch. du Lac-Caché borde le lac	Rive du lac Caché, lac Caché	Ensemencement de la rive + barrière de ballots de paille pour éviter le ruissellement routier vers le lac	Ensablement du lac Caché, la rive se revégétalise et se stabilise difficilement par elle-même, malgré les efforts mis de l'avant	Municipalité & association de lac concernée	possibilité de projet de boutures de saule sp.	en collaboration avec végétaux disponible sur le terrain du parc écotouristique en périphérie urbaine
	9	Ouverture d'accès du parc du Domaine Lauzon	Rive du parc du Domaine Lauzon, étangs du Domaine Lauzon	Ensemencement de l'ouverture d'accès (ex. trèfle ou gazon) et délimitation de cette ouverture afin d'éviter l'exagération de cette dernière.	Ouverture d'accès dépourvue de végétation et largeur excédant la largeur autorisée	Municipalité	suivi continu des cordes délimitant la rive	voir possibilité d'installer un tapis végétal et de faire une formation érosion/lac en collaboration avec les OBV
Action de revégétalisation	1	Ensemble du territoire de la Municipalité	Ensemble du territoire de la Municipalité, particulièrement les bandes riveraines	Distribution gratuite de boutures d'arbustes lors de la distribution gratuite d'arbres	Demande d'arbustes pour les rives suite à l'abolition du Programme de revégétalisation des rives privées, revalorisation de matière non recyclable (pots de yogourt)	Municipalité	effectué en 2014 et succès de survie assez faible (20%)	à reproduire ultérieurement si besoin
	2	Marge latérale de la plage municipale	Plage municipale, lac Carré	Plantation d'arbustes (ex. saules arbustifs nains) et d'arbres (ex. cèdre occidental) le long d'une marge latérale	Mettre en place une barrière visuelle entre la plage et le terrain voisin et accentuer les efforts de revégétalisation à la plage municipale	Municipalité	possibilité d'un projet de clôture de saules (agro énergie)	à voir avec voisin si la marge latérale est encore une problématique
Action de sensibilisation	1	Ensemble du territoire de la Municipalité	Puisards à proximité des lacs, cours d'eau, milieux humides, etc.	Édition et diffusion d'un document de sensibilisation visant les propriétaires de puisards	Sensibiliser les propriétaires de puisards à changer leur installation sanitaire pour une installation conforme au Règlement provincial Q-2, r.8	Municipalité	dépliant 2013 : les puisards finissons-en! Lettres aux proprios pour ne pas faire la vidange des puisards.	suivi légal à explorer pour forcer le changement de ces vieux systèmes
	2	Ensemble du territoire de la Municipalité	Ressources en eau potable	Édition et diffusion d'un document de sensibilisation concernant la consommation responsable de l'eau potable	Sensibiliser la population aux mesures d'économie d'eau potable afin d'éviter le gaspillage de la ressource sur le territoire de la Municipalité	Municipalité	Programme d'économie d'eau potable du gouvern. 2013 à aujourd'hui + programme municipal pour remboursement d'un récupérateur d'eau de pluie	
	3	Ensemble du territoire de la Municipalité	Ensemble du territoire de la Municipalité	Révision des documents de sensibilisation édités en 2009 et en 2010	Mise à jour des informations afin de sensibiliser les citoyens aux réalités relatives à la protection des lacs	Municipalité	Mise à jours annuelle de l'information diffusée en matière d'environnement	
							Action réalisée ou en voie de réalisation (50%)	
							Action potentiellement réalisable en 2015 (22%)	



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

5. Modalités de financement

Le *Programme de protection des lacs* est un programme financé exclusivement par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Voir le tableau ci-dessous qui illustre une estimation des coûts liés aux échantillonnages prévus pour l'année 2015.

Type d'échantillonnage	Nombre	Coût unitaire (\$)	Coût estimé (\$)
Phosphore total traces (lacs)	16	22	352
Phosphore total traces (tributaires)	29	22	638
Phosphore total traces (imprévus)	5	22	110
Coliformes fécaux (imprévus)	5	18	90
Chlorophylle a (lacs)	8	35	280
		TOTAL (\$)	1470
		Total + Tx (\$)	≈ 1690

6. Priorisation des actions

La planification des études d'eutrophisation pour l'année en cours est basée sur la planification prévue au *Plan quinquennal de protection des lacs*.

De plus, au cours de la saison estivale sera poursuivie l'inspection des installations sanitaires et des bandes de protection riveraine telle que spécifiée aux points 4.3 et 4.4 présentés précédemment. La mise en oeuvre du *Programme de protection des lacs* permettra la réalisation de différents rapports (rapport des intervenants en environnement & rapport d'eutrophisation) et permettra de mettre à jour le plan d'action en environnement.

Les tributaires et les lacs à échantillonner se définissent selon le *Plan quinquennal de protection des lacs* et selon les recommandations et les réalités rencontrées suite à la mise en oeuvre du *Programme de protection des lacs* lors des années précédentes.



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré Plan quinquennal de protection des lacs (2010-2019)														
Lacs	Bassin #	Eutrophisation Nb/lac	Tributaires Nb/lac	Année de suivi										
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
à Pou	1	1	3	5	5	2-5	2-5	5	5	5	5	5	5	1-2-5
Sauvage	1	1	3	1,1-2-5	5	2-5	2-5	2-5	1-5	5	1(4)-2-5	5	5	5
Nantel	2	1	13	5	1-2-5	5	5	5	1-5	5	5	5	1(6)-2-5	5
Solitude	2	1	5	5	1-2-5	1,1-5	5	5	2-5	5	5	5	1(6)-2-5	5
Paquette	2	1	4	5	1-5	5	5	5	2-5	5	5	5	1(6)-2-5	5
Ovale	3	1	2	5	1-2-5	5	5	2-5	5	5	5	1(5)-2-5	5	5
Larin	3	1	1	1-5	5	5	5	2-5	5	1(4)-2-5	5	5	5	5
De la Blanche	4	1	3	5	1-2-5	5	5	5	2-5	5	1(4)-2-5	5	5	5
Cornu	4	3	9	1-5	5	5	5	5	2-5	1(4)-5	5	5	5	5
Profond	4	1	1	1-5	5	5	5	5	2-5	5	1(5)-2-5	5	5	5
Rougeaud	4	1	6	5	1-2-5	5	5	5	2-5	5	5	1(5)-2-5	5	5
Caille	4	1	1	1-5	5	5	5	5	2-5	5	1(5)-2-5	5	5	5
De la Ripousse	4	1	1	5	1-2-5	5	5	5	2-5	5	1(5)-2-5	5	5	5
Vaseux	4	1	1	1-5	5	5	5	5	2-5	5	1(5)-2-5	5	5	5
Du Raquetteur	5	1	9	1-5	5	5	1-2-5	5	5	5	5	5	1(4)-2-5	5
Colibri	6	1	11	5	1-2-5	5	5	2-5	5	5	5	1(5)-2-5	5	5
Caribou	7	2	11	1-2-5	5	1-2-5	2-5	5	5	1(4)-2-5	5	5	5	5
Nelly	7	1	8	5	5	5	1-5	5	5	5	5	5	1(4)-2-5	5
Carré	8	1	1	1-2-5	1-2-5	1-2-5	1-2-5	1-5	5	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5
Des Trois-Îles	5	1	1	5	1-2-5	1-5	5	5	5	5	5	1(4)-2-5	5	5
Caché	5	1	5	5	1-2-5	1-2-5	2-5	5	5	5	5	1(4)-2-5	5	5
Renversi	9	1	2	1-5	5	5	5	5	2-5	5	5	5	5	1(8)-2-5
Cordon	9	1	8	1-5	5	5	5	5	2-5	5	5	5	5	1(8)-2-5
Truite	9	1	2	5	5	5	5	5	5	1(5)-2-5	5	5	5	5
Grosse	9	1	1	1,1-5	5	5	5	5	2-5	5	5	5	5	1(8)-2-5
Lauzon	10	1	2	5	1-2-5	5	3-4-5	5	5	5	5	5	5	1(7)-2-5
Total:	26	10	28	111	*12	*12	*3	*3	*3	*3	*6	*7	*6	*6
Légende:	1 → Études d'eutrophisation complètes			5 → Inspections, suivis des IS, des BPR, de la réglementation municipale										
	11 → Profil physico-chimique de la colonne d'eau avec une multisonde			*Nb → Nombre d'études d'eutrophisation complètes prévues										
	2 → Études de tributaires: suivi annuel selon priorités et rapport de l'année précédente			() années d'intervalle suite aux dernier suivi similaire										
	Suivi périphyton			2019: Inventaire plantes aquatiques (2020-2014)										
	Inventaire plantes aquatiques			Suivis plantes aquatiques et périphyton (14 lacs)										

Figure 1 : Plan quinquennal de protection des lacs (2010-2019) de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré					
Plan quinquennal de protection des lacs (2015-2019)					
Lacs	Année de suivi				
	2015	2016	2017	2018	2019
à Pou	5	5	5	5	1-2-5
Sauvage	5	1(4)-2-5	5	5	5
Nantel	5	5	5	1(6)-2-5	5
Solitude	5	5	5	1(6)-2-5	5
Paquette	5	5	5	1(6)-2-5	5
Ovale	5	5	1(5)-2-5	5	5
Larin	1(4)-2-5	5	5	5	5
De la Blanche		1(4)-2-5	5	5	5
Cornu	1(4)-5	5	5	5	5
Profond	5	1(5)-2-5	5	5	5
Rougeaud	5	5	1(5)-2-5	5	5
Caille	5	1(5)-2-5	5	5	5
De la Ripousse	5	1(5)-2-5	5	5	5
Vaseux	5	1(5)-2-5	5	5	5
Du Raquetteur	5	5	5	1(4)-2-5	5
Colibri	5	5	1(5)-2-5	5	5
Caribou	1(4)-2-5	5	5	5	5
Nelly		5	5	1(4)-2-5	5
Carré	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5	1(1)-2-5
Des Trois-Îles	5	5	1(4)-2-5	5	5
Caché	5	5	1(4)-2-5	5	5
Renversi	5	5	5	5	1(8)-2-5
Cordon	5	5	5	5	1(8)-2-5
Truite	1(5)-2-5	5	5	5	5
Grosse	5	5	5	5	1(8)-2-5
Lauzon	5	5	5	5	1(7)-2-5
Total:	26	*6	*7	*6	*6
Légende :					
1 →	Études d'eutrophisation complètes		5 →	Inspections, suivis des IS, des BPR, de la réglementation	
1,1 →	Profil physico-chimique, multi onde YSI		*Nb →	Nombre d'études d'eutrophisation complètes prévues	
2 →	Études de tributaires		()	années d'intervalle suite aux derniers suivis similaires	
	Suivi périphyton			2019: Inventaire plantes aquatiques (2020-2014)	
	Inventaire plantes aquatiques			Suivis plantes aquatiques et périphyton (14 lacs)	

Figure 2 : Plan quinquennal de protection des lacs (2015-2019) de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré; 31 études d'eutrophisation, 10 inventaires de plantes aquatiques, 21 suivis de périphyton prévus en 5 ans.



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

7. Gestion et suivi du *Programme de protection des lacs*

La gestion du *Programme de protection des lacs* est assurée par le *service de l'Urbanisme et de l'Environnement (SUE)*. La planification des interventions est basée sur le *Plan quinquennal de protection des lacs*, intégré au *Programme de protection des lacs* et adopté par les élus, afin de bien prioriser les interventions liées à la protection de l'environnement, et ce, annuellement.

De plus, le suivi du programme comprend, entre autres, la production d'un rapport annuel expliquant les détails et les conclusions des diverses actions effectuées pendant l'été. Ainsi, les figures 1 et 2 détaillent le *Plan quinquennal de protection des lacs* pour les années à venir. En somme, ce plan servira principalement à planifier et à permettre le suivi des actions menant à la protection de l'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Tableau I : Lacs échantillonnés (cases colorées en jaune) dans le cadre du *Plan quinquennal 2010-2014* inclus au *Programme de protection des lacs*; 35 études d'eutrophisation en 5 ans.

Lacs	Année de suivi				
	2010	2011	2012	2013	2014
à Pou					
Sauvage					
Nantel					
Solitude					
Paquette					
Ovale					
Larin					
De la Blanche					
Comu					
Profond					
Rougeaud					
Caille					
De la Ripousse					
Vaseux					
Du Raquetteur					
Colibri					
Caribou					
Nelly					
Carré					
Des Trois-Îles					
Caché					
Renversi					
Cordon					
Truite					
Grosse					
Lauzon					
Total	12	13	3	4	3



PROGRAMME DE PROTECTION DES LACS

Tableau III : Lacs visés par différents échantillonnages de tributaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans le cadre du *Programme de protection des lacs* depuis 2010.

Lacs	Faits en 2010	Faits en 2011	Faits en 2012	Faits en 2013	Faits en 2014	Prévu en 2015	Total
à Pou			3	3			6
ruisseau Larose			1	1			2
Sauvage	2		4	4			10
Nantel		9					9
Solitude		1					1
Paquette					2		2
Ovale		1		2			3
Larin				3		3	3
De la Blanche		3			2		5
Cornu					8	3	8
Profond					2		2
Rougeaud		6			8		14
Caille					5		5
De la Ripousse		3			5		8
Vaseux					3		3
Du Raquetteur				5			5
Colibri		3		1			4
Caribou	14		11	3		12	28
Wellie			2				2
Nelly		5					5
Carré	4	6	4	6	4	4	28
Des Trois-Îles		2					2
Caché		2	2	1			5
Renversi					2		2
Cordon					8		8
Truite			1			2	1
Grosse					2		2
Lauzon		3					3
MH Montagnard						5	
Total	20	44	28	29	51	29	172

La case surlignée en rouge correspond à des résultats élevés obtenus en 2014 qui devront être revus en 2015.

Liens utiles

Plusieurs liens Internet sont disponibles sur le site web de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré à propos de divers sujets à caractère environnemental. Veuillez consulter le lien suivant pour accéder à la page de documentation environnementale :

http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/fr/services/environnement/index_doc.html

Pour plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la personne qui agit à titre de chargé de projets en environnement par téléphone au 819-688-2161, poste 233.